



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A la Majorité
Pour : 27
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS

Le : 03/06/2025

Et

Publication du : 03/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/05/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, M. PRIGENT André, Mme DOUCET Denise, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration :

M. DUPORT Jean-François à M. COULON François,
M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude,
Mme CHARLET Audrey, à Mme SALIS Alexandra,
Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline

Absente : Mme LECONTE Catherine

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

2025-042 – MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EVENEMENTIEL

Vu l'arrêté 2025-0191 portant sur le retrait de la délégation pour le domaine de la Communication à Madame GANNAT,

Vu la délibération 2025-021 sur le non maintien de Madame GANNAT dans les fonctions d'Adjoint,

Considérant la désignation du MAIRE d'attribuer à Madame GADAT-KULIGOWSKI de suivre les affaires du Monde Évènementiel en lien avec le service,

Considérant le courriel de Monsieur MAHÉ en date du 17 avril 2025, informant de sa décision de se retirer de la commission Évènementiel,

Considérant la nécessité de modifier la composition de commission communale en cours de mandat pour « motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune » et que le

remplacement d'un membre peut être ainsi justifié, en cas notamment d'absentéisme, de conflit d'intérêts ou de comportement de l'élu faisant obstacle au bon fonctionnement de la commission.

Considérant l'avis favorable de Monsieur Philippe MASSONNEAU pour siéger au sein de la commission Évènementiel

Le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** la nouvelle composition de la commission Évènementiel comme suit :

Commission Évènementiel	
Présidente : Denise SERRANO	Membres titulaires : 1- Brigitte GADAT-KULIGOWSKI 2- Jean-François DUPORT 3- Fanny GANNAT 4- Jean-Michel DEPOND 5- Elisabeth BELLOT 6- Philippe MASSONNEAU 7- Denise DOUCET 8- Eric PRIOU 9- Catherine ADRIEN-CAMUS

Adopté à la Majorité

- Afférents au Conseil Municipal : 29
- Votants : 28
- Votes POUR : 27
- Vote CONTRE : 1 – M. MAHÉ
- Vote ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2025

 Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>